



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

## 1. CADRE JURIDIQUE ET CONTEXTE

### 1.1 Cadre juridique du rapport d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire, institué par la Loi du 06 février 1992, et modifié par la Loi du 07 août 2015 (dite Loi NOTRE), est un temps fort du débat démocratique local. Obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, il est **l'occasion pour la municipalité de présenter ses prévisions et ses projets, et de les mettre au débat avant le vote du budget.**

Ce rapport retrace notamment :

- des éléments de conjoncture sur la santé financière des collectivités
- le contexte économique et financier national et les mesures prévues dans le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 ;
- les évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes ;
- les engagements pluriannuels envisagés ;
- la structure et la gestion de la dette contractée.

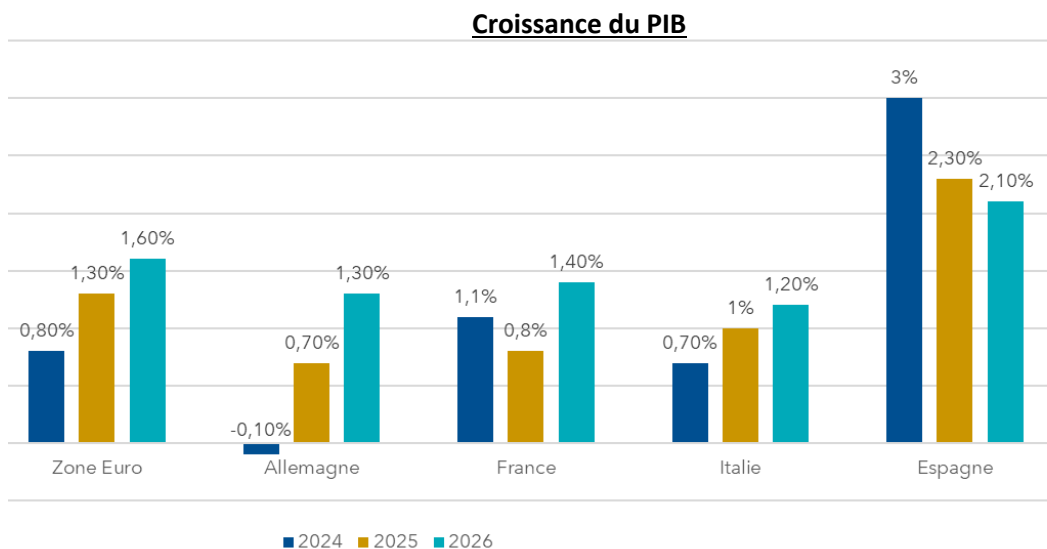
Enfin, pour les communes de plus de 10 000 habitants, des exigences supplémentaires sont imposées concernant la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs. Bien que Quetigny n'appartienne plus à la strate démographique des collectivités de +10 000 habitants, ces éléments continuent de figurer au DOB (annexe 6) dans un souci de cohérence et de transparence budgétaires.

## 1.2 Contexte économique et financier

### Une conjoncture économique morose

La croissance européenne affiche un décrochage par rapport aux autres économies, notamment chinoise (même si elle connaît un ralentissement) et américaine (autour de 3% en 2024). En effet, la croissance de la zone euro atterrit à 0,9% à fin 2024.

La France a cependant mieux tiré son épingle du jeu que ses voisins de la zone euro (Allemagne et Italie) avec un taux de croissance de 1,1% en 2024. Une situation que l'on retrouve sur la résistance au choc inflationniste où les prix français ont augmenté de 15% dans l'Hexagone entre 2021 et 2024, contre près de 19% en Allemagne et 21% aux Pays-Bas.

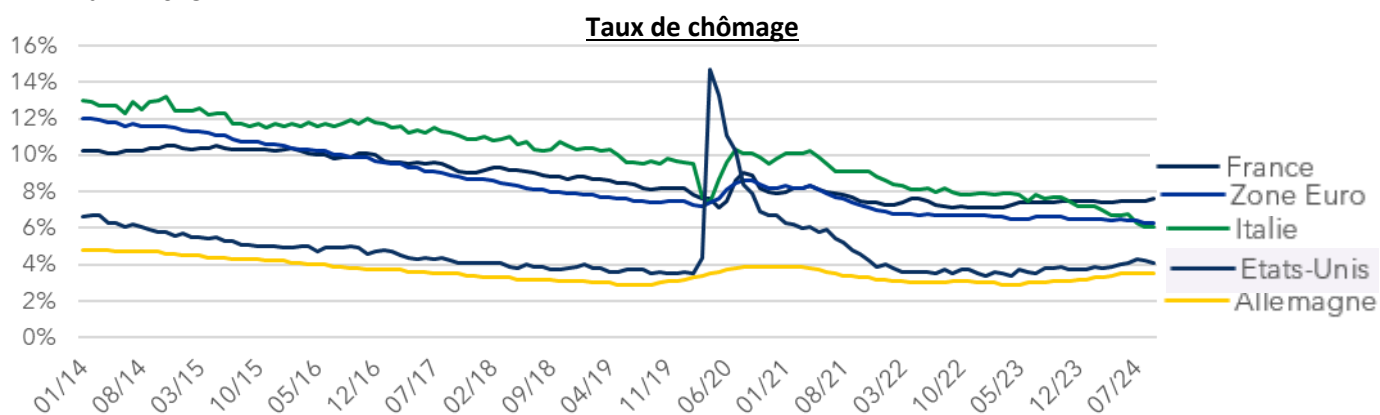


Source : Commission européenne

### Chômage : baisse des taux dans la plupart des économies développées mais dégradation du taux français d'ici fin 2025

Pour début 2025, les économistes tablent sur une hausse du taux de chômage en France du fait des perspectives économiques avec des plans sociaux conséquents (Michelin par exemple) ou de nombreuses faillites d'entreprises (+35% au second trimestre 2024).

Selon les prévisions OCDE, la dégradation du taux de chômage se traduirait par un taux d'environ 8% à fin 2025.



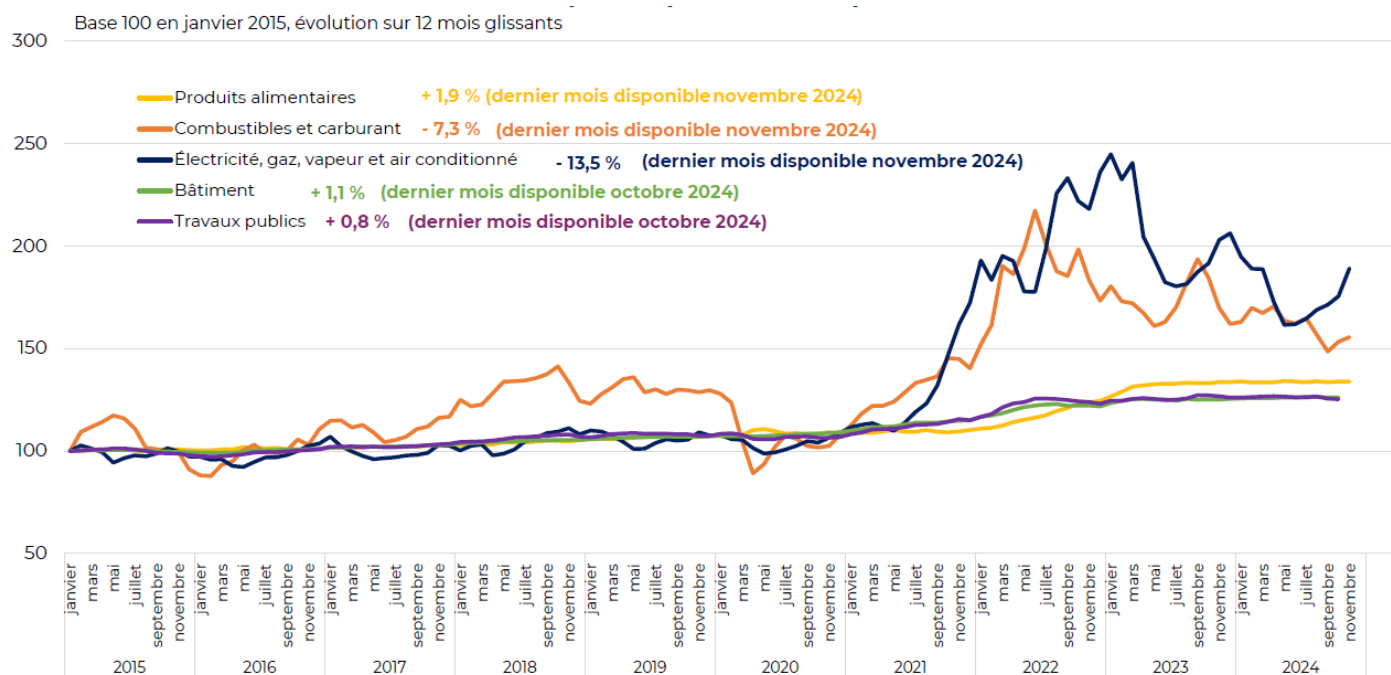
Source : Eurostat, INSEE, BNT, graphique Orfeor

## Vers une stabilisation de l'inflation

Après une hausse importante de l'inflation en 2021 et 2022 (pic à 10,1% dans la zone euro et 7,1% en France), l'inflation a chuté en 2023 puis s'est stabilisée en 2024 autour de 2% au sein de la zone euro.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des indices de prix qui sont des déterminants des dépenses des collectivités locales.

### Indices de prix impactant la dépense locale



*Source : La Banque Postale, indices Insee*

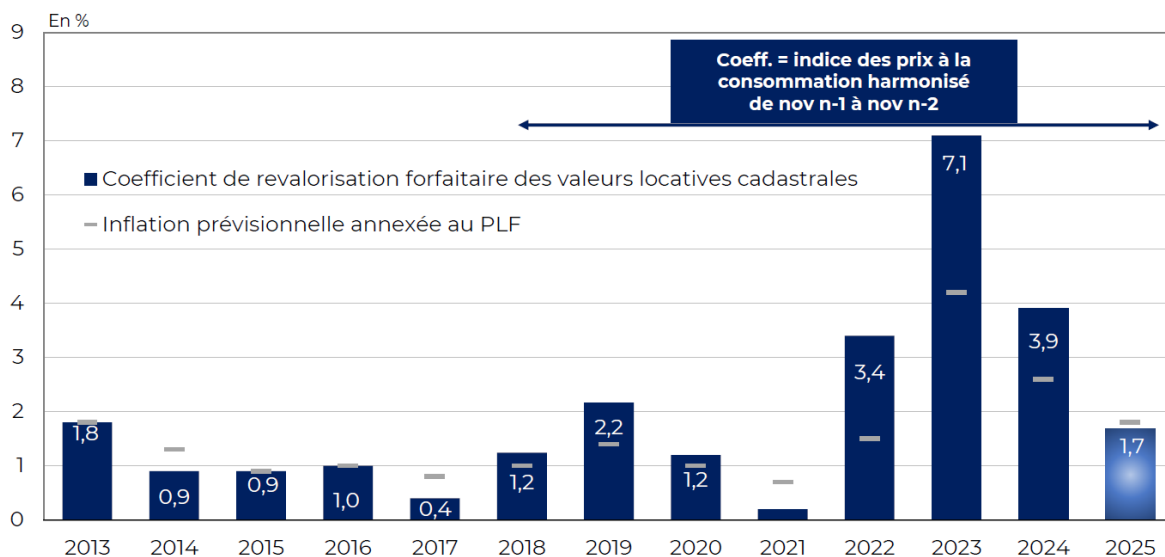
Ainsi, même si Quetigny est pour partie à l'abri des fluctuations trop importantes sur les fournitures des énergies (en lien avec les achats groupés de Dijon Métropole), la commune supporte l'augmentation du prix des produits alimentaires (principalement sur le marché de la restauration collective et les acquisitions internes).

Par ailleurs, la commune n'a pas souffert de l'évolution à la hausse des prix des travaux publics et du bâtiment au regard des offres retenues pour les marchés publics de travaux structurants (démolition de l'Enita et rénovation de la plaine Mendes France) ; il semblerait que le lancement des marchés publics ait bénéficié d'une fenêtre d'opportunité au sein d'un contexte national peu favorable.

## Fiscalité locale : la revalorisation des bases

Après trois années exceptionnelles dont un pic en 2023 avec une revalorisation à 7,1%, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives sera de **+1,7% en 2025**.

### Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales



Source : Insee, graphique La Banque Postale

Pour mémoire, les bases de foncier bâti des locaux d'habitation et des locaux industriels sont revalorisées par le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives.

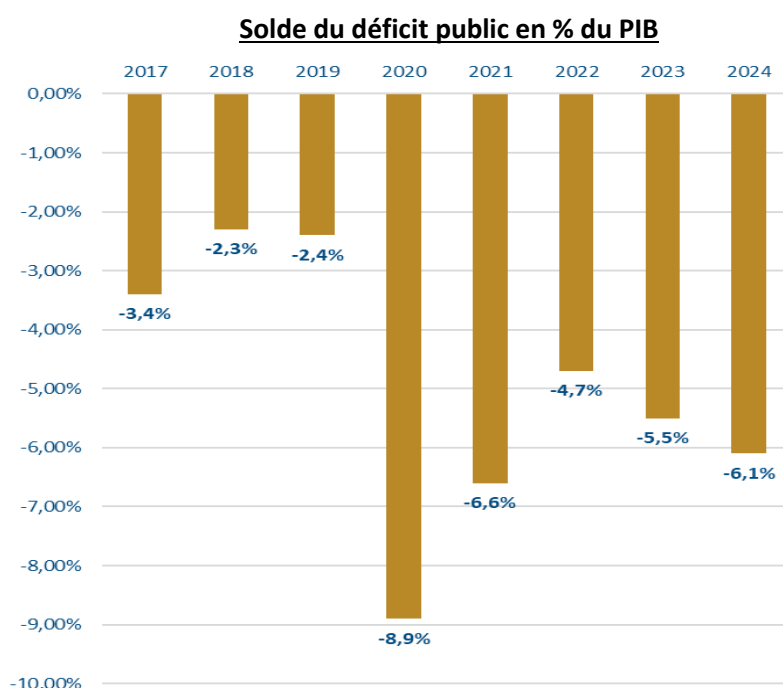
En revanche, conformément à l'article 1518 ter du CGI, **les bases des locaux professionnels** sont mises à jour chaque année en actualisant la grille tarifaire à partir de laquelle elles sont calculées. Sur la commune de Quetigny, les bases des locaux professionnels pèsent pour 45% dans le total des bases.

## 1.3 Une crise profonde des finances publiques

### Le dérapage du déficit

Le déficit a plus que doublé entre 2017 et 2023, passant de -77 Md€ à -155 Md€. Il était attendu à -179 Md€ en 2024. Une situation qui s'explique en partie par des erreurs de prévision sur les recettes de l'Etat mais cette **situation de déficit structurel est objectivement aggravée par les baisses de fiscalité** qui ont généré de nouvelles charges pour l'Etat :

- ➔ Montant total des recettes des collectivités supprimées et compensées par la TVA (2023) : **52,7 Md€.**
- ➔ Montant total de l'ensemble des ressources supprimées (2023) : **99,8 Md€.**



*Source : PLF 2025*

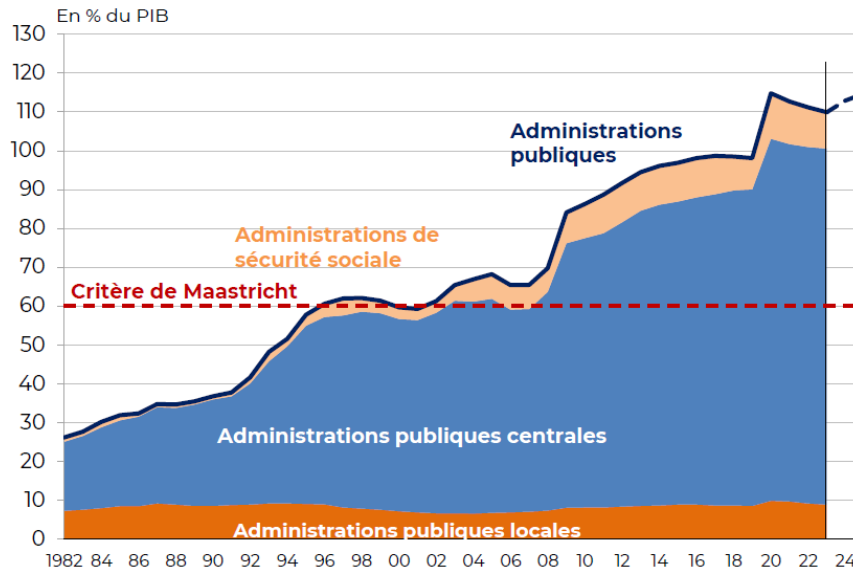
A la fin janvier 2025, le gouvernement Bayrou s'est engagé à ramener le déficit à 5,4%, après avoir réduit la prévision de croissance du PIB à 0,9%. Il appartiendra à la Commission Mixte Paritaire de statuer sur les mesures à prendre en 2025 pour amorcer le redressement des finances publiques.

### Le creusement de la dette

La charge de la dette est passée de 30Md€ à 60Md€ en 5 ans, alors même que les taux étaient faibles. **Selon la Commission des finances de l'Assemblée Nationale, la charge de la dette pourrait monter à 100Md€ d'ici 2028.**

La dette des collectivités locales a augmenté mais son poids, en points de PIB, est relativement stable. Pour mémoire, cette dette ne finance que les dépenses d'équipements des collectivités.

## La dette des administrations publiques



Source : Insee (comptes nationaux base 2020) jusqu'en 2023 puis PLF 2025, graphique La Banque Postale

### 1.4 Loi spéciale 2024

La Loi spéciale, adoptée le 20 décembre, autorise la perception des impôts existants jusqu'au vote de la Loi de Finances. Concernant les collectivités, la Loi Spéciale permet à l'Etat de verser les dotations composant la DGF et les versements de fiscalité en reprenant le niveau de la LFI 2024.

Par contre le versement des dotations d'investissement est subordonné au vote de la LFI 2025 (DSIL nous concernant).

### 1.5 Loi de finances 2025 : les mesures attendues pour les collectivités

#### Un effort financier demandé aux collectivités : la création du DILICO

Pour rappel, la contribution des collectivités à la réduction du déficit n'est pas une nouveauté : la **période 2014-2017 a sanctuarisé la baisse de la DGF de 9,5Md€ puis, entre 2018 et 2022, l'Etat a mis en place les « contrats de Cahors »** pour les collectivités les plus importantes. Suspendus en 2021, ces contrats n'ont finalement pas donné lieu à sanction en cas de non-respect.

Pour 2025, **la contribution des collectivités locales à la baisse du déficit public a été finalement ramenée à 2,2Md€ par la Commission Mixte Paritaire** (contre 14Md€ sur 3 ans dans la version initiale). Cette contribution de 2Md€ comprend une enveloppe de 1,2Md€ via le gel de la TVA reversée aux collectivités et une seconde enveloppe de 1Md€ via le « DILICO » (dispositif introduit par le sénateur Stéphane Sautarel qui a remplacé le Fonds de réserve).

Plus précisément, pour 2025, la mesure intitulée « DILICO » signifie **Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales**. Le dispositif d'1Md€ serait réparti en 3 enveloppes : le bloc local, les départements et les régions.

Selon les simulations effectuées par la commission des finances du Sénat, les 2 099 collectivités contributrices se répartiraient ainsi : **le bloc local (les 131 intercos et 1 098 communes) supporterait 50% du DILICO (500 M€)**, les 48 départements 22% (220 M€) et les 12 régions 28% (280 M€).

Les modalités de calcul intègreraient, pour les communes, un indice synthétique comprenant le potentiel financier et le revenu moyen par habitant.

Les prélèvements seraient imputés sur les douzièmes de fiscalité et les contributions mises en réserve seraient reversées les 3 années suivantes dont 10% seraient affectés au FPIC.

### **Quetigny, future contributrice au Dilico ?**

En date du 3 février 2025, les simulations ne sont pas encore disponibles. Au regard des ratios pris en compte (le potentiel financier et le revenu par habitant), il est compliqué d'asseoir une hypothèse. En effet, Quetigny se distingue par un potentiel financier par habitant élevé (1 631€ contre 1 239€ pour la moyenne de strate) ; par contre son revenu par habitant se situe en deçà de la moyenne (14 136€ contre 17 155€ en moyenne en Métropole).

**Quetigny pourrait cependant subir les conséquences du DILICO indirectement via Dijon Métropole, le Département de la Côte-d'Or, voire la Région-Bourgogne-Franche-Comté.**

Rappelons que le montant de la DSC reversée par Dijon Métropole s'élève à près de 600K€ et que la commune a bénéficié de subventions de l'ordre de 650K€ du CD21 en 2024.

### **Abondement de la DGF communale**

La DGF sera abondée par l'Etat de **150 M€**, par prélèvement sur la DSIL. Cette augmentation couvrira, en partie, la nouvelle croissance des dotations de péréquation (+150 M€ pour la DSR et +140 M€ pour la DSU). La **dotations forfaitaire** subira par ailleurs **l'actualisation annuelle des données de population** (instauration d'un écrêtement calculé selon le potentiel fiscal par habitant logarithmé).

Notons que la répartition de la DGF interviendra probablement mi-avril, ce qui devrait entraîner un **décalage de la date limite de vote des budgets primitifs** (15 jours de délais supplémentaires à compter de la notification des dotations).

### **Baisse de la DSIL, minoration du Fonds Vert**

La DSIL est donc diminuée de 150 M€ pour financer l'abondement de la dotation globale de fonctionnement. Par ailleurs, la DETR étant recentrée sur les communes rurales peu denses, la DSIL sera d'autant plus sollicitée.

Pour information, Quetigny a sollicité la DSIL 2025 au titre de son projet de Coulée Verte pour un montant de l'ordre de 360K€.

Le fonds vert diminuera, de **2,5 Md€** en 2024 à **715 M€** en 2025 (en autorisations d'engagement), le fonds étant minoré de 435 M€, par rapport au montant prévu au PLF initial afin d'abonder le fonds territorial climat (200 M€), le fonds chaleur (10 M€) et la politique de prévention des risques (225M€).

Le rabotage du fonds opéré en 2024, confirmé en 2025, marque une rupture par rapport aux années passées et **met en question la pérennité de cet instrument financier** au service de la transition écologique. **Sa fusion avec la DETR et la DSIL est aujourd'hui évoquée.**

La commune envisage de déposer son dossier de rénovation thermique du groupe scolaire des Aiguillons au titre du Fonds Vert en 2025.

## Autres dispositions

Après plusieurs revirements (réduction du taux, recentrage sur les seules dépenses d'investissement), **le taux de remboursement du FCTVA est maintenu à 16,4%**.

Par amendement sénatorial, la Loi de finances **supprime la règle de lien entre les taux** de la taxe sur le foncier bâti (TFB) et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

Enfin, la Loi de finances introduit **plusieurs dispositifs visant à atténuer la pression fiscale sur les revenus agricoles**. Parmi ces mesures figure le relèvement de l'exonération de taxe foncière sur le non bâti dont bénéficient les exploitants de terres agricoles. Le taux d'exonération passe ainsi de 20% à 30% (article 1394 B bis du CGI).

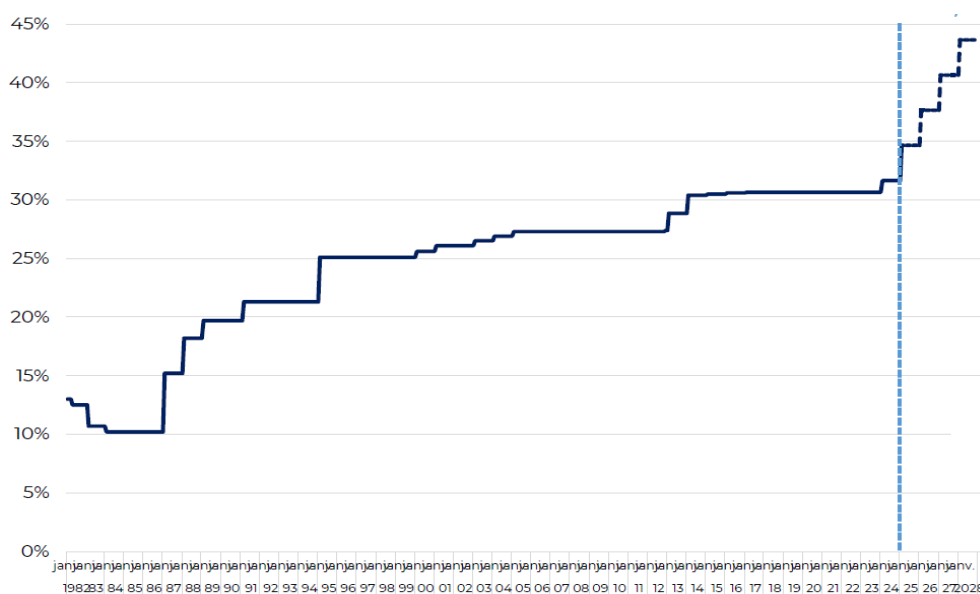
## Mesures hors loi de finances concernant la masse salariale

**La hausse des cotisations employeurs de 12 points** (3 points par an pendant 4 ans) a été actée par décret paru au JO du 31/1/2025. Le taux de cotisation passera ainsi de 31,65% (taux actuel) à 43,65% en 2028.

Le surcoût pour les collectivités territoriales est estimé à un peu plus de 1 Md€ par an (4,2 Md€ sur 4 ans). Pour Quetigny, cette mesure pèserait dans le budget communal à hauteur de 110K€.

Malgré cette hausse des cotisations employeurs, le régime resterait largement déficitaire à l'horizon 2030 (-11,3 Md€), en raison de la dégradation du ratio démographique, de l'augmentation du nombre de contractuels et de la contribution de la CNRACL à d'autres régimes déficitaires.

### Taux de cotisation CNRACL – Part employeur



Source : La Banque Postale

En matière de masse salariale, 3 autres mesures sont à relever :

- La suppression de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA).
- Le désengagement de l'Etat du financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale.
- La baisse de l'indemnisation des arrêts maladie des fonctionnaires.



## 2. LES PRIORITES MUNICIPALES POUR 2025

Dans un contexte politique national inédit qui plonge les collectivités dans un cadre budgétaire très incertain (pas de loi de Finances adoptée à la fin-janvier), **la commune de Quetigny restera résolument fidèle à ses objectifs en poursuivant la mise en œuvre du programme de mandat 2020-2026.**

Dans le prolongement des exercices antérieurs, l'année 2025 se caractérisera par un effort d'investissement qui restera soutenu en lien notamment avec ses opérations structurantes adoptées dans le cadre d'autorisations de programmes pluriannuelles.

Parallèlement, Quetigny continuera de rendre un haut niveau de services à ses habitants conjuguant missions communales essentielles et actions innovantes.

Les priorités d'actions s'articuleront autour des axes suivants :

### **Une attractivité résidentielle renforcée**

Après quelques mois de fonctionnement, **le Tiers-Lieu La Parenthèse tient toutes ses promesses** : les fréquentations ont triplé et les animations se multiplient. **La Parenthèse joue donc pleinement son rôle d'espaces de rencontres, de lien social et d'animations culturelles et socio-éducatives** en plein cœur de ville.

Toujours du côté de la centralité, le pôle mobilité sera définitivement livré dans le courant du premier semestre 2025, la tour Elithis accueillera ses premiers habitants et professionnels de santé d'ici cette fin d'année et le verdissement de la Place Centrale se renforcera avec le succès des bancs arborés.

Plus largement dans la commune, les **programmes de logements se poursuivront** traduisant la volonté politique de **répondre aux nouveaux besoins en termes de parcours résidentiels** des habitants et en accueillant de nouvelles familles. Certains logements intégreront également une offre de services adaptée pour les seniors répondant ainsi aux défis du vieillissement démographique.

Sur l'ancien site des bâtiments ex-Enita, la municipalité a livré comme prévu le terrain nu afin que les travaux de construction de l'école d'hôtellerie restauration Vatel puissent démarrer au courant de l'année 2025.

**Cette nouvelle offre éducative et qualifiante, organisée en bi-sites (Quetigny et Dijon), représente une belle opportunité pour la commune, venant encore davantage renforcer son attractivité résidentielle et son rayonnement au sein de la Métropole.**

### **Une commune Solidaire...**

#### **... auprès des plus fragiles**

**La commune, de concert avec son CCAS, joue historiquement son rôle d'acteur essentiel de l'action sociale de proximité.** En complément des secours d'urgence qui ont été étoffés depuis la crise énergétique (bonus énergie en 2023, panier inflation en 2024), **la municipalité refondera, en 2025, ses aides facultatives afin de les rendre plus justes, plus lisibles** et ainsi lutter contre le non recours. Ce travail, mené avec le cabinet Compas, englobe également la réflexion sur le revenu minimum municipal.

#### **... auprès des familles**

En 2025, malgré une inflation qui continue de se faire sentir sur les denrées alimentaires, Quetigny a fait le choix de maintenir un tarif plancher de 1€ sur la restauration scolaire **garantissant aux familles un service accessible et aux enfants un repas équilibré.**

Plus globalement, le maintien de tarifs solidaires pour l'ensemble des activités culturelles (Saison culturelle et Ecole de musique, de danse et des arts) et de loisirs (centres de loisirs et secteurs jeunes) est confirmé en 2025.

La commune continuera de promouvoir le **dispositif municipal « Bourse Sport et Culture »** pour permettre aux jeunes Quetignois de s'inscrire à une pratique de loisirs.

Citons également le volontarisme municipal via les animations d'été à destination des familles dans le cadre « d'Un été pas comme les autres » qui se perpétue chaque année depuis 2020.

### **... auprès des partenaires associatifs**

La commune maintiendra ses efforts et son implication auprès de ses partenaires associatifs, véritables forces vives du territoire, en majorant l'enveloppe budgétaire des subventions, en renouvelant son co-financement sur des projets d'investissement et en mettant à disposition des salles, du matériel et des moyens logistiques pour chaque événement.

### **... auprès des aînés**

Quetigny, récemment adhérente au **réseau des Villes Amies des Aînés**, a renforcé son programme d'activités à destination des seniors, en proposant des animations variées telles que des animations musicales, des activités de gym adaptée et des séances d'aquagym. Ce renforcement répond à un **besoin croissant de maintenir les aînés actifs, socialement engagés et en bonne santé.**

En 2025, suite aux différentes consultations menées auprès des habitants, de nouvelles actions seront mises en place pour continuer à répondre aux attentes des seniors. **Des équipements de loisirs modernes et accessibles seront installés, notamment au sein de la Plaine des Aiguisons et sur la Plaine Mendes France**, afin d'offrir davantage d'espaces de détente, de convivialité et d'activités physiques adaptées.

### **... en appuyant les usagers dans leurs démarches administratives**

La Solidarité se concrétise également à Quetigny par l'accès à tous aux droits, aux services publics et à l'appui dans les démarches administratives du quotidien.

**En renfort des guichets et permanences accueillis à Château Services** (Point d'Accès aux Droits métropolitain, maintien d'une antenne CAF, service Emploi, nombreuses permanences), en 2025, Quetigny va **poursuivre son engagement « France Services » et étoffer les activités et services proposés à l'Appart 'services**, installé au sein du QPV (permanences juridique, numérique, écrivain public, café des seniors, ateliers socio linguistiques...).

### **Un projet sportif ambitieux intégrant des lieux de rencontres intergénérationnelles**

Après la rénovation des éclairages LED de ses équipements sportifs de plein air, l'installation d'un terrain de football synthétique, la rénovation de la piste d'athlétisme, **la commune poursuivra, en 2025, son projet sportif avec deux opérations structurantes sur la plaine Mendes France et sur le site des Cèdres.**

La plaine sportive Mendes-France connaîtra d'importants **travaux de requalification de ses équipements les plus vieillissants laissant la place aux nouvelles pratiques sportives** (beach volley, basket 3X3, agrès seniors, jeux connectés). L'opération englobera également la **rénovation de certains terrains** (city stade, piste de saut), l'extension de l'aire de pétanque à plus d'une vingtaine de pistes, l'installation de sanitaires publics et de mobiliers conviviaux... Enfin, des îlots de fraîcheur seront intégrés, offrant des zones ombragées et rafraîchissantes, pour garantir le confort des usagers. Ces améliorations contribueront à faire de la plaine sportive un véritable lieu de rencontre et de détente, accessible à tous.

Quant à l'opération d'aménagements sportifs et de loisirs du site des Cèdres, elle comprendra la **rénovation des 5 courts de tennis, la création de deux terrains de padel non-couverts, l'installation de sanitaires publics et l'agencement de deux aires de convivialité et de loisirs.**

### **Une commune Verte**

L'engagement de la commune en faveur de la **transition écologique se manifeste depuis plusieurs années par des projets d'envergure** qui visent à concilier développement urbain et préservation de l'environnement. Parmi les initiatives notables, on peut citer la **plantation de plus de 1 200 sujets** (arbres et arbustes), contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de l'air et à la lutte contre le réchauffement climatique. **La création d'un corridor écologique, incluant la forêt urbaine du Suchot, une haie bocagère et un verger pédagogique,** permet de préserver la biodiversité locale tout en offrant des espaces de découverte et de sensibilisation à la nature pour les habitants. De plus, les aménagements paysagers au sein de la résidence intergénérationnelle témoignent de la volonté de créer des espaces de vie durables et agréables, favorisant à la fois le lien social et le respect de l'environnement.

L'engagement environnemental de Quetigny se poursuivra encore plus fortement d'ici la fin de mandat par plusieurs opérations de travaux structurantes :

- **La création d'une véritable coulée verte comprenant les aménagements de la Plaine des Aiguisons alliant espaces de loisirs et de rencontres dans un cadre végétalisé** (livraison au printemps 2025), **la démolition du bâtiment Léo Lagrange pour laisser la place à un site renaturé et la création de cheminements doux** ; autant d'aménagements visant à transformer l'espace public en un lieu plus résilient et renforçant la qualité de vie des habitants.
- La plaine Mendes France verra **l'installation d'une ombrière en panneaux photovoltaïques** sur une partie des terrains de pétanque pour apporter de l'ombre et de l'autoconsommation collective.
- Le changement de la quasi-totalité de **l'éclairage public en LED** permettant ainsi à la commune de réaliser des économies de fonctionnement et d'améliorer son empreinte carbone.
- **L'aménagement d'un espace convivial et végétalisé** en lieu et place de l'ancien Chalet Fanfare.

La démarche écologique de la commune passe également par **le portage d'études thermiques stratégiques** permettant de prioriser les travaux de rénovation énergétique et un **travail quotidien à travers l'Agenda 2030**, démarche engagée depuis de nombreuses années.

### **Un projet éducatif quetignois renouvelé, une offre culturelle de qualité**

La commune ayant élaboré sa **Convention Territoriale Globale avec la CAF**, les nouvelles actions se concrétisent depuis 2022.

Ainsi, le **Programme de Réussite Educative sera conforté en 2025** et bénéficiera d'un nouveau financement dans le cadre des « Quartiers Prioritaires de la Ville ». Les actions en matière d'aide à la scolarité (Pass'Réussite, Français Langue Etrangère...) qui bénéficient à plus de 200 élèves se développeront.

Quant à l'accueil des Quetignois aux centres de loisirs et sur les **restaurations scolaires, la commune continuera d'adapter ses moyens pour répondre aux attentes croissantes des familles.** Afin d'axer davantage le temps méridien sur la pédagogie alimentaire mais également pour faciliter le travail des

agents mobilisés au sein des cantines, une **expérimentation de self sera menée en 2025 sur le site des Huches**.

Le projet éducatif se manifeste également par un engagement éco-responsable via la **promotion d'une alimentation raisonnée, privilégiant les circuits courts** grâce au nouveau marché de restauration collective négocié par la commune.

Quetigny continuera à **promouvoir en 2025 sa jeunesse** en s'appuyant sur la dynamique des **secteurs jeunes de l'Espace Pierre Desproges** (accompagnement des adolescents dans leurs parcours scolaire et professionnel ou dans la réalisation de projets de vacances) et avec le soutien de **l'éducateur spécialisé municipal** dont le poste a été pérennisé en complément des missions de la MPDM.

### **Le respect de la Tranquillité Publique et le développement des actions de prévention**

Notre souci constant du respect de la tranquillité publique se concrétisera, en 2025 par la poursuite du **programme de vidéoprotection**, notamment sur la Plaine Mendes France en lien avec la livraison des nouveaux équipements et le remplacement du parc vieillissant.

Après le succès de l'opération « Résidence propre », Quetigny continuera à porter des chantiers éducatifs et poursuivra ses réunions thématiques de prévention (contre les encombrants, les déjections canines, les cambriolages, les violences intra-familiales...).

### **Une démocratie participative dynamique et engagée**

L'année 2025 sera marquée par la **concrétisation de projets identifiés et priorisés par les habitants** lors des consultations et ateliers de concertation menés en 2024.

La Plaine des Aiguisons, dont le projet d'aménagement a été entièrement pensé par les habitants lors de 4 ateliers de co-construction, est le plus emblématique. En parallèle, des initiatives citoyennes ont permis d'équiper le canisite de la plaine des Aiguisons avec du matériel Agility (agrès et obstacles), **ainsi que le projet de relookage des bancs de la place centrale** dans le cadre du week-end d'art urbain.

A la suite des résultats d'un sondage et d'une consultation, **le terrain autour du petit théâtre des Prairies prendra un nouveau visage, en harmonie avec les souhaits des habitants** : démolition de l'ancien bâtiment Léo Lagrange et aménagement d'un véritable îlot de fraîcheur, offrant une large place aux cheminements doux et aux espaces verts.

Enfin, pour les jeunes Quetignois, 2025 offrira l'opportunité de découvrir la **nouvelle aire de jeux des allées cavalières**, pensée et conçue en accord avec les attentes des habitants du quartier.

## 3. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES POUR 2025

### 3.1 Perspectives budgétaires sur la section de fonctionnement

En synthèse, l'exercice 2025 sera marqué par une **progression quasi identique des dépenses et des recettes de fonctionnement, autour de 1,5%**.

Une trajectoire qui se traduira donc par un maintien du niveau de l'épargne brute entre 2024 et 2025 autour de 840K€.

La section de fonctionnement en dépense enregistrera l'augmentation des charges de personnel dont le chapitre augmentera de +2% (soit +145 000€ de BP à BP) ; une augmentation qui reste cependant mesurée après la forte progression de 4% entre 2023 et 2024.

Du côté des dépenses, notons également la légère progression de notre chapitre « participations et subventions » qui viendra consacrer un soutien plus conséquent de la commune envers ses partenaires associatifs.

Sur les recettes, en complément de la revalorisation des bases fiscales dont profite l'ensemble des collectivités, notons pour Quetigny la progression, pour la troisième année consécutive, des participations et subventions dans le cadre du développement des services, tout particulièrement de la CAF.

#### 3.1.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement devraient enregistrer une **dynamique de l'ordre de +1,5%**, soit une augmentation de 202K€ par rapport au BP 2024 pour s'établir à **13,86 M€**.

Lors de l'élaboration du Rapport d'Orientations Budgétaires, les grandes tendances suivantes sont précisées :

#### *Une progression des recettes de fiscalité directe sous l'effet de la revalorisation des bases*

**A taux d'imposition constants**, le produit de fiscalité directe perçu par la ville devrait connaître une augmentation de **+85 K€** en comparaison au produit estimé dans le cadre du BP 2024 pour s'établir à 6,055M€.

**En 2025, l'estimation du produit de la fiscalité directe locale est rendue plus complexe en raison de plusieurs variables qui s'imposent à la commune :**

- La **revalorisation des bases** sur les locaux d'habitation et industriels à +1,71% après avoir progressé trois années de suite de plus de 3% (comme détaillé dans la première partie du rapport).
- Le **produit supplémentaire lié aux nouveaux programmes de logements** qui ont bénéficié de l'exonération à 40% de la taxe foncière pendant les deux premières années.
- **L'exonération de 30% de taxe foncière au bénéfice des bailleurs sociaux pour les logements situés en QPV** : une perte de produit fiscal évaluée à **115K€**. Précisons que l'Etat prévoit une compensation à hauteur de 40% de la perte de produit qui est reversée au chapitre « 74 ».

Enfin, depuis trois exercices, l'écart entre les recettes prévisionnelles de fiscalité évaluées à réception de l'état fiscal au mois de mars et le produit réellement perçu par la collectivité varie fortement en raison notamment des conséquences successives de la suppression de la TH (mise en place de la taxe sur les logements vacants, taxe d'habitation sur les résidences secondaires...).

Tout récemment, le pilotage défaillant de l'application « gérer mes biens immobiliers » (GMBI) qui a été épinglé par la Cour des comptes (rapport de janvier 2025) risquerait de produire des conséquences sur la fiscalité perçue par les collectivités.

### ***Des autres recettes fiscales qui se maintiennent***

Après deux années de progression en lien avec la réforme nationale d'harmonisation et de simplification, la **taxe sur l'électricité** devrait se stabiliser autour de 195K€ en 2025 (cette recette s'élevait à environ 160K€ avant la réforme).

Du côté des **DMTO**, qui, rappelons-le, restent une recette très volatile, le montant de 270K€ sera maintenu pour 2025 (réalisation de 240K€ en 2024) en prévision d'une vente considérable sur la zone d'activité.

Enfin, la **TLPE** continuera d'enregistrer une dynamique en lien avec les tarifs révisés chaque année (+15K€).

### ***Une enveloppe de Dotation Globale de Fonctionnement qui se tasse***

Après plusieurs années de ponctions drastiques, le **montant global de dotation étatique devrait se stabiliser autour de 270 000€** avec un effet de vase communicant : la baisse qui sera enregistrée sur la dotation forfaitaire devrait être compensée sur la dotation de solidarité rurale.

Par mesure de prudence cependant et au regard de la trajectoire démographique, le BP 2025 enregistrera des montants légèrement inférieurs aux niveaux perçus en 2024 (inscription à 250K€ contre 276K€ réellement perçus).

### ***Des redevances en berne en raison de la surévaluation, en 2024, du montant du droit de passage fibre***

Sur la base du montant de redevance pour les opérateurs de communication adopté en Conseil Municipal en 2023 et à l'appui d'un projet de convention établi par l'opérateur gérant les data centers de Fauverney et Saint-Apollinaire, le BP 2024 prévoyait un montant de recette nouvelle de l'ordre de 130K€. Or, les collectivités concernées par le passage de la fibre sur leurs voies communales, ont été informées très tardivement d'un nombre de fourreaux occupés moins important que la prévision.

Début 2025, des négociations sont toujours en cours avec l'opérateur et une enveloppe de 30K€ est prévue pour 2025. Dans tous les cas de figure, la commune percevra rétroactivement la redevance due depuis leur installation en 2023.

### ***Des produits des services qui continuent d'être dynamiques alors même que les tarifs solidaires sont maintenus***

Poursuivant la trajectoire des dernières années, le budget 2025 devrait enregistrer des **augmentations des facturations usagers (+60K€), à tarifs constants**, en lien avec les fréquentations croissantes sur les services de la restauration collective, des centres de loisirs et de l'école de musique.

Notons également le développement des actions et activités au bénéfice des seniors (gym adaptée, aquagym, animations musicales...).

### ***Des subventions nouvelles en lien avec le développement des services municipaux***

En 2025, le budget enregistra des subventions de fonctionnement majorées, notamment de l'Etat : le Fonds d'innovation de la Petite Enfance au bénéfice de la Grande Crèche, la majoration du soutien de l'Etat pour l'accueil France Service qui atteindra 45K€ en 2025, les séjours de rupture pilotés par l'éducateur spécialisé (subvention FIPDR) ...

Par ailleurs, la commune profitera de la recette nouvelle en provenance de l'éco-organisme Citeo à hauteur de 30K€ (un produit non prévu au budget primitif 2024 mais intégré en cours d'année via une décision modificative).

Enfin, la subvention versée par l'Etat au profit du Programme de Réussite Educative dans le cadre de « Quartier Prioritaire de la Ville » avait été évaluée à 75K€ en 2024 dans le cadre de notre entrée dans le dispositif. La commune a bénéficié d'une participation à hauteur de 50K€, ce montant sera donc reporté en 2025.

### **Des participations CAF en progression**

Dans le cadre de leur convention d'objectifs et de gestion 2023-2026, les Caisses d'Allocations Familiales ont sanctuarisé les aides versées aux collectivités via la revalorisation des différentes Prestations de Service, la prise en compte d'un créneau horaire plus important sur le temps méridien, la majoration de certains bonus territoire et le reversement automatique des Aides aux Temps Libres.

Notons, en sus de ces données nationales, les ambitions municipales quant au développement des services qui nous permettent de consolider le soutien de ce partenaire financier incontournable :

- **Le développement des actions du Programme de Réussite Educative**, avec, en 2025, l'ouverture à de nouveaux groupes : la participation de la CAF sur ce service est passée de 5K€ à plus de 22K€.
- La multiplication des séjours durant l'été.
- Le développement du projet « dedans-dehors » à la Grande Crèche dans le cadre des opérations innovantes sélectionnées et soutenues par la CAF.
- L'accueil de l'ensemble des enfants au sein des centres de loisirs et des accueils jeunes.
- L'adaptation des moyens sur les différentes restaurations scolaires pour répondre aux besoins croissants des familles : les recettes de la CAF fléchées sur le temps méridiens se sont élevées, en 2024, à plus de 100K€.

**Ainsi, sur l'exercice 2025, la commune devrait percevoir des recettes de la CAF de l'ordre de 840K€.**

### 3.1.2 Les dépenses de fonctionnement

Les **dépenses de fonctionnement de la commune progresseront en 2025 de +1,5%** (soit **+196K€**) pour s'établir à **13,3M€** ;

En synthèse, la hausse s'explique par la progression de la masse salariale et la majoration des subventions versées. Les charges générales, même si elles accusent une légère hausse, sont contenues grâce aux efforts de gestion consentis par les services municipaux.

#### *Des dépenses de personnel qui accusent l'augmentation des cotisations de retraites*

Rappelons une fois encore que la commune de Quetigny est très fortement impactée sur ses dépenses de personnel au regard de son mode de gestion en régie directe pour la quasi-totalité de ses services publics. **A contrario, les budgets 2023, 2024 et 2025 ne sont que faiblement dégradés par les hausses subies sur des marchés ou des délégations de services publics comme une grande majorité de collectivités.**

En 2025, les dépenses de personnel **s'établiraient à 9,045M€** (contre 8,9M€ au BP 2024), soit **+145K€**. Rappelons que la commune a voté une décision modificative en fin d'année 2024 qui est venue abonder le chapitre des dépenses de personnel de 33K€. Ainsi, au regard du montant exécuté en 2024, ce chapitre augmente de 112K€.

La progression de ce chapitre s'explique en particulier par **la prise en compte d'une augmentation de 3% sur les charges CNRACL entre 2024 et 2025 selon les annonces gouvernementales dans le cadre des débats du PLF.**

Précisons que le Projet de Loi de Finances prévoyait initialement une augmentation de 12 points en 3 ans, soit une augmentation de 4% par an jusqu'en 2027 ; cette évolution ayant été jugée trop insoutenable pour les budgets des collectivités, elle a été revue à la baisse avec une première majoration de 3% en 2025. Les montants seront affinés dans le cadre du budget si la Loi de Finances vient redessiner cette prévision.

En 2025, la commune bénéficiera une nouvelle fois de l'effet de Noria dans le cadre du renouvellement de ses équipes (départs en retraite remplacés par des agents plus jeunes).

#### *Des charges générales en légère progression*

Les charges courantes des services progresseront de 30K€ environ ; une majoration qui reste contenue grâce aux efforts de gestion consentis par les équipes municipales dans le cadre d'une bonne gestion au quotidien.

Notons que **les principales hausses sont directement subies par la commune, en lien avec des contraintes conjoncturelles** : la hausse des assurances et l'augmentation du prix des denrées alimentaires (comme exposé en première partie de rapport). Concrètement, pour la commune, la fluctuation de cet indice se traduit par une augmentation de 66K€ sur le marché de livraison de repas pour les cantines et de 30K€ à la Grande Crèche.

En complément, certains services verront leurs enveloppes budgétaires consolidées au regard des projets municipaux et des besoins des habitants : actions QPV, seniors, action éducative...

Enfin, le budget 2025 tient compte au chapitre « 011 – Charges à caractère général » du paiement des frais de portage auprès de l'EPFL dans le cadre de l'opération « Ex-Enita » à hauteur, à ce stade, de 30K€ (avec une potentielle majoration dans le cadre du budget). En effet, comptablement, la collectivité est dans l'obligation d'enregistrer les frais de portage indépendamment de la perception de la soule en recette.



**Des prix des énergies qui se maintiendront à un niveau important mais sur des montants moins élevés que le prévisionnel 2024**

Après deux années où les projections sur les montants des fluides étaient rendues très complexes dans un contexte de forte incertitude, **le montant global des fluides (hors eau) est inscrit autour de 843K€ pour l'exercice 2025** (contre près de 980K€ au prévisionnel 2024).

Libellé	CA 2019	CA 2022	CA 2023	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
Electricité	164 314 €	185 497 €	237 221 €	230 000 €	218 429 €	220 000 €
Chauffage urbain	140 393 €	229 331 €	222 098 €	235 620 €	216 373 €	233 820 €
Gaz combustibles	78 171 €	158 608 €	90 338 €	127 000 €	99 125 €	110 000 €
Carburant	38 797 €	47 214 €	48 033 €	50 900 €	36 530 €	45 700 €
<b>TOTAL</b>	<b>421 675 €</b>	<b>620 650 €</b>	<b>597 691 €</b>	<b>643 520 €</b>	<b>570 457 €</b>	<b>609 520 €</b>

Les estimations 2025 ont été établies à partir :

- **Des crédits consommés en 2024** en tenant compte de la correction de la rigueur climatique.
- **Des prévisions partagées par la Direction des Bâtiments et des énergies de Dijon Métropole** dans le cadre du pilotage des marchés des énergies.
- **Des évolutions des services municipaux**, notamment avec l'ouverture, sur une année pleine, de La Parenthèse.

Sur les prévisions 2025, notons les éléments de contexte suivants transmis par Dijon Métropole :

- Sur l'électricité, les prix qui seront facturés en 2025 résultent des prises de position (clics) effectuées en 2021 et 2022 par les services métropolitains. Il faudra cependant anticiper la forte augmentation des taxes qui s'établissaient en moyenne à 4,9€/MWh en 2023 et qui pourraient tabler autour de 29€/MWh en 2025.
- Sur le marché du gaz, les cours ayant significativement baissé et étant inférieurs aux prévisions, Dijon Métropole a conclu un avenant avec les fournisseurs afin de pouvoir fixer les prix (fixation au 01.07.2023 et au 30.06.2024). Les estimations pour 2025 sont cependant brouillées en raison des incertitudes sur le niveau des taxes qui sera finalement retenu dans la Loi de Finances.

### **Des participation et subventions en progression**

Le chapitre « participations et subventions » augmentera de 57K€ en 2024 et 2025 pour tenir compte des évolutions suivantes :

- Un **soutien plus important de la commune auprès de ses partenaires associatifs** en majorant l'enveloppe de plus de 30K€ au bénéfice de La Passerelle, des sorties scolaires et de la MPDM.
- La provision de 15K€ pour les créances éteintes et irrécouvrables au regard du réalisé 2024.
- La prestation au golf au profit des centres de loisirs et des séniors dans le cadre du nouvel avenant négocié en 2024 (12K€).

### **Des baisses enregistrées sur les autres postes charges**

En 2025, les trois chapitres suivants enregistreront des diminutions par rapport à l'exercice 2024 :

- Les **charges financières** (remboursement des emprunts) baisseront de 10K€ pour s'établir à 85K€ en tenant compte d'un contexte bancaire plus favorable sur notre emprunt à taux variable et la mobilisation potentielle d'un nouvel emprunt en toute fin d'année 2025.
- Quant aux **charges exceptionnelles** qui nous permettent de procéder à des remboursements, elles sont recalibrées à 15K€ en 2025 (contre 25K€ en 2024).
- Enfin, l'exercice 2025 tient compte de la nouvelle logique de calcul de **répartition du FPIC** à l'échelle nationale (logique qui est favorable à notre ensemble intercommunal suite à la réforme du calcul des indicateurs) : -15K€ entre 2024 et 2025 en prévoyant une enveloppe de 49K€.

### **3.1.3 Les niveaux d'épargne**

Au stade de l'élaboration du Rapport d'Orientations Budgétaires, **l'épargne brute de la commune s'établirait à 840 000€ environ**, contre 834 000€ au budget 2024 traduisant ainsi une stabilisation du niveau d'épargne brute.

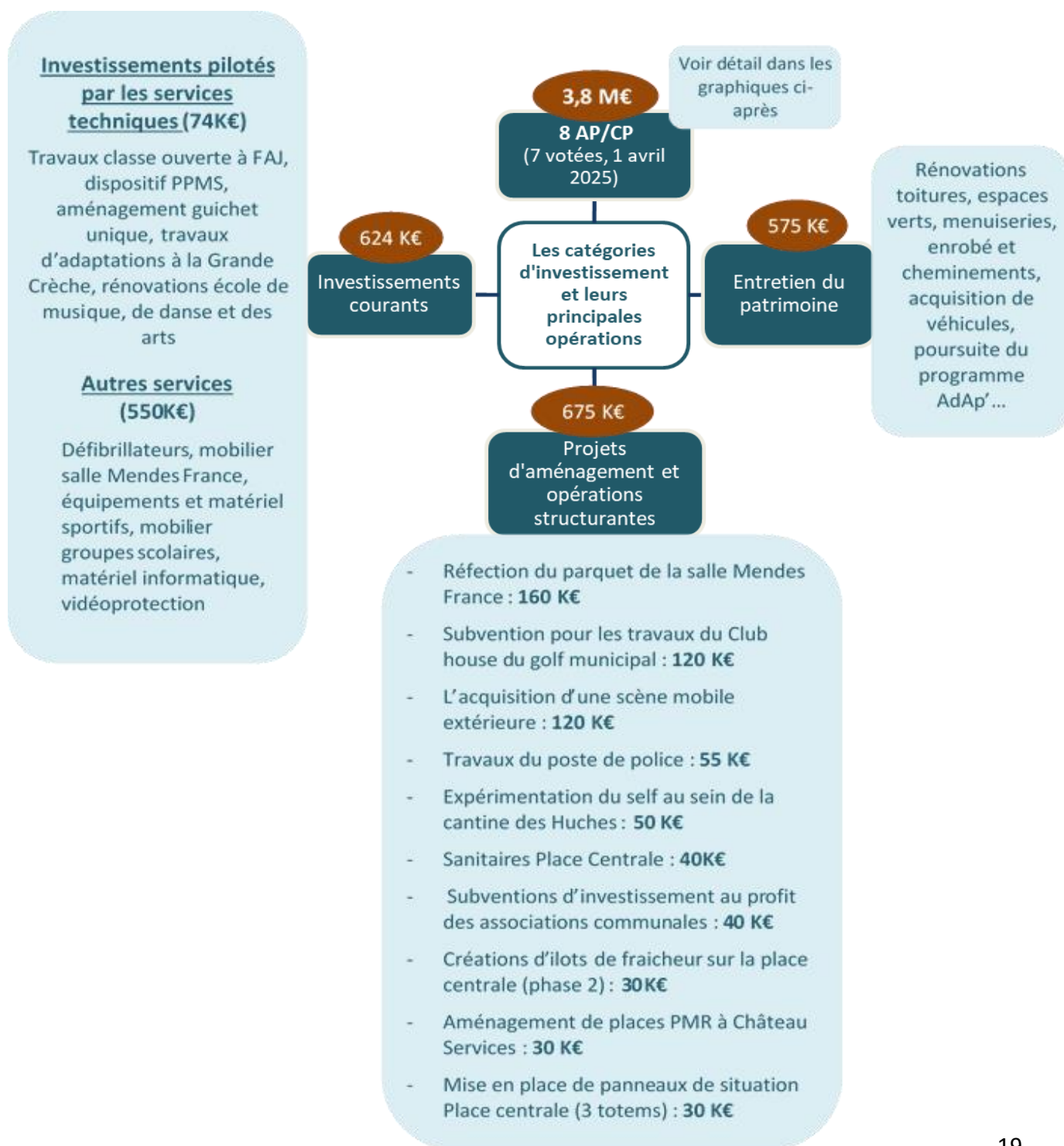
Après déduction du remboursement du capital de la dette, **l'épargne nette se situerait, dans la prévision 2025, à 515 000€ environ** contre 533 000€ au budget 2024. Précisons que cette prévision tient compte de la mobilisation potentielle d'un emprunt en fin d'année.

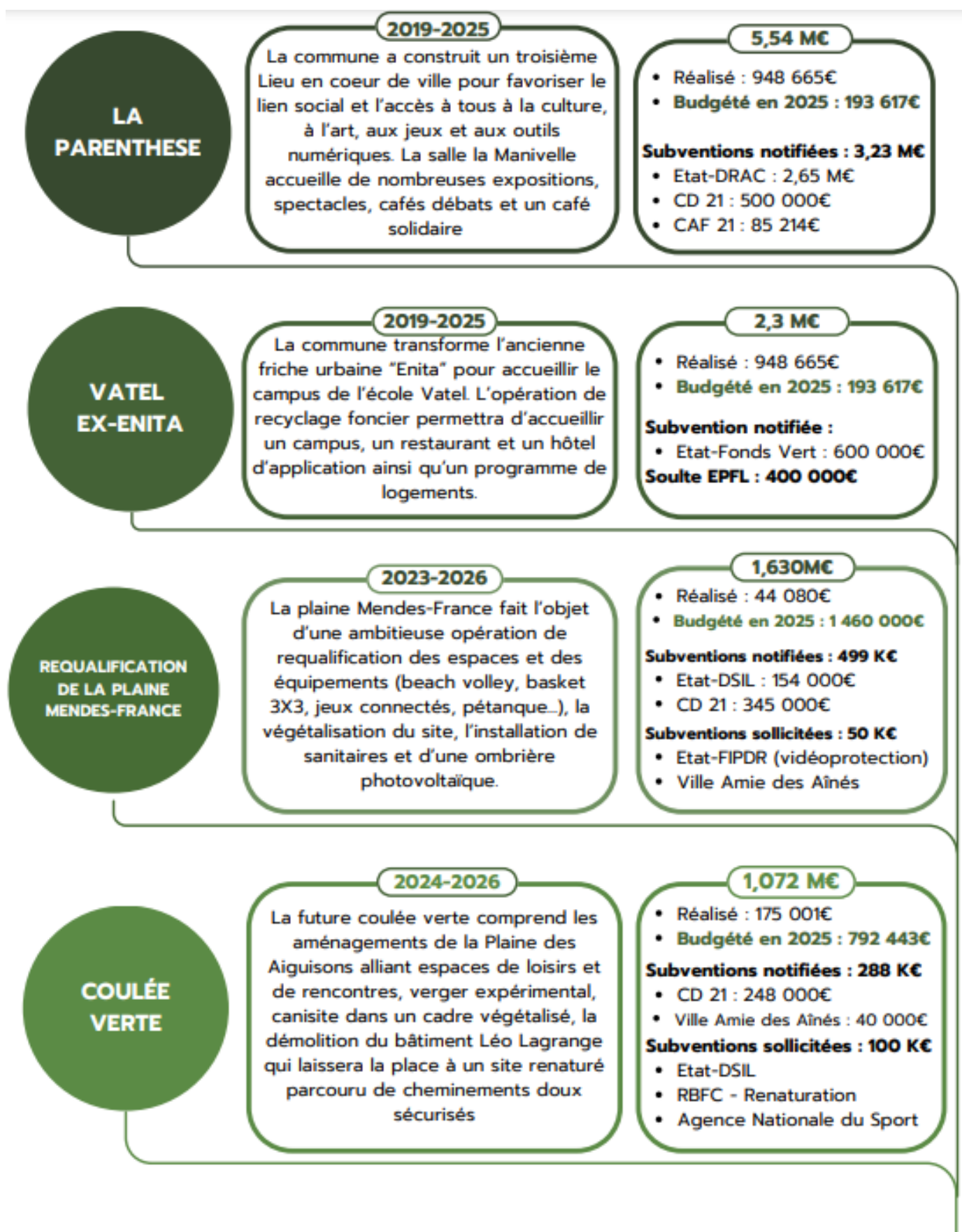
## 3.2 Perspectives budgétaires sur la section d'investissement

Comme développé ci-avant dans les priorités municipales, **le programme d'investissement pour 2025 traduira la mise en œuvre des programmes pluriannuels planifiés dans les AP-CP, le portage de plusieurs opérations structurantes et la poursuite de l'entretien du patrimoine municipal** pour un montant total de **5,7 M€**. A ces dépenses s'ajoute le remboursement du capital de la dette pour un montant de 325 K€.

### 3.2.1 Les dépenses d'investissement

Le budget 2025, bâti sur des dépenses d'équipements de 5,7M€ (hors restes-à-réaliser qui s'élèvent à 1,5 M€), soit un niveau ambitieux, se décompose ainsi :





## AMÉNAGEMENTS SPORTIFS ET LOISIRS SUR SITE CÈDRES

2024-2026

Le projet comprend la rénovation des courts de tennis, la création de deux terrains de padel, l'installation de tables de ping-pong et de tekkball. Des espaces de rencontres et de convivialité seront également créés.

1 M€

- Réalisé : 12 487€
- **Budgété en 2025 : 640 000€**

### Subventions à solliciter :

- CD 21
- FF Tennis

## RÉNOVATION THERMIQUE LES AIGUIONS

2024-2027

La commune rénove le bâtiment accueillant la restauration scolaire afin d'améliorer les conditions d'accueil et de diminuer la consommation d'énergie. Cette opération sera élargie à la rénovation plus globale des bâtiments accueillant les salles de classes (chiffrages en cours).

800 K€

- Réalisé : 19 791€
- **Budgété en 2025 : 100 000€**

### Subventions à solliciter :

- Etat-Fonds Vert ou DSIL
- CD 21
- CAF 21

## ÉCLAIRAGE PUBLIC

2024-2025

La commune investit dans son parc d'éclairage communal et rénove les équipements vieillissants. Cette rénovation permettra de réaliser des économies, de tendre vers plus de sobriété énergétique et de protéger la biodiversité.

324 K€

- Réalisé : -- €
- **Budgété en 2025 : 324 000€**

### Subvention notifiée :

- Etat-Fonds Vert : 44 673 €

## ETUDES THERMIQUES

2024-2026

Pour apporter des réponses durables aux enjeux de rénovation énergétique, la commune porte des études thermiques sur ses bâtiments et une étude de programmation sur les groupes scolaires. Les études permettront à la commune de finaliser sa stratégie immobilière pluriannuelle adaptée aux nouveaux besoins.

200 K€

- Réalisé : 73 452 €
- **Budgété en 2025 : 126 548€**
- 

### Subvention notifiée :

- CD 21 : 160 000€

## 3.2.2 Le financement du programme d'investissement

### La recherche de cofinancements

La commune de Quetigny inscrit systématiquement sa stratégie d'investissement dans une recherche optimisée de subventions, activant les différents leviers de co-financements.

En matière de subventions, **l'exercice 2025 enregistra un montant d'environ 1,6M€** de subventions dont :

- 342 K€ au titre des restes-à-réaliser (subventions notifiées en 2024, voire 2023 mais non-versées).
- 1,3 M€ au titre des subventions nouvelles (hypothèse prudente dans le cadre de la préparation budgétaire).

Les subventions nouvelles concerneront notamment les projets suivants :

- **Groupe scolaire des Aiguisons**, notamment sur la phase de rénovation thermique de la cantine : Fonds Vert « rénovation énergétique des bâtiments publics » et Contrat Grands Projets Côte-d'Or.
- **Opération « Ex-Enita – Vatel »** : solde du Fonds Verts notifié en 2024 (600K€ au total).
- La **rénovation des éclairages publics dans le cadre du Fonds Vert** (45K€).
- La **requalification de la plaine Mendes-France** : 500K€ en lien avec les subventions d'ores et déjà notifiées (DSIL et Contrat Grands Projets Côte-d'Or).
- La **Coulée Verte** : environ 280K€ selon une évaluation pessimiste. En provenance du Conseil Départemental (montant notifié à hauteur de 248K€) et potentiellement de la part de la Région Bourgogne-Franche-Comté (dossier en cours de dépôt) et de l'Etat (DSIL 2025).
- Les **études thermiques** : solde du Fonds vert « appui à l'ingénierie » à hauteur de 112K€ sur l'enveloppe globale de 160K€.

### Autres recettes d'investissement

Le budget 2025 enregistrera également les recettes d'investissements suivantes :

- Les **produits de cessions** estimées à **11 K€** liés à la cession d'une parcelle rue du Golf
- Une partie de la soulte qui sera reversée par l'EPFL dans le cadre de l'opération Vatel (**270K€**).
- L'enveloppe de Fonds de **Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée** (FCTVA) qui est estimée à **260K€**.
- La **restitution d'avance** à hauteur de 55,2 K€ vise la recette liée au paiement étalé sur 18 ans au profit de la Mutualité pour les locaux accueillant notamment Epimut.

### Emprunt d'équilibre du projet de budget 2025

Aussi, à ce stade de la construction du budget, c'est-à-dire **en évaluant la reprise du résultat global de clôture de l'exercice 2024** et en tenant compte des restes à réaliser en investissement, un emprunt d'équilibre d'environ 2 M€ environ devrait être inscrit.

Selon les analyses du cabinet Finances Active, à la mi-janvier, l'état des lieux des marchés bancaires et les anticipations de taux pour les emprunts de long terme font apparaître :

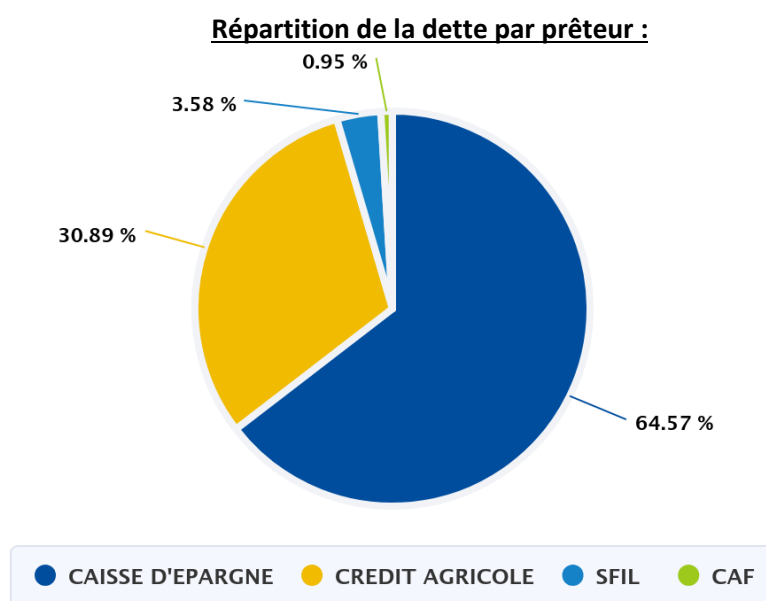
- **S'agissant de l'Euribor 3 mois** : un pic de 4% a été atteint au premier semestre 2024, puis le taux moyen est largement redescendu dans le courant de l'année. Il s'établit à **2,78% au 15 janvier 2025** et les prévisions tablent sur un taux de 2,15% à la fin de l'année 2025.
- **Du côté des emprunts à taux fixe sur 15 ans**, ils s'établissent en moyenne à **2,70% à la mi-janvier 2025** après une légère remontée classique de début d'année.

### 3.3 La structure et la gestion de la dette

Les états de la dette joints en annexe donnent une vision de l'encours et de sa répartition.

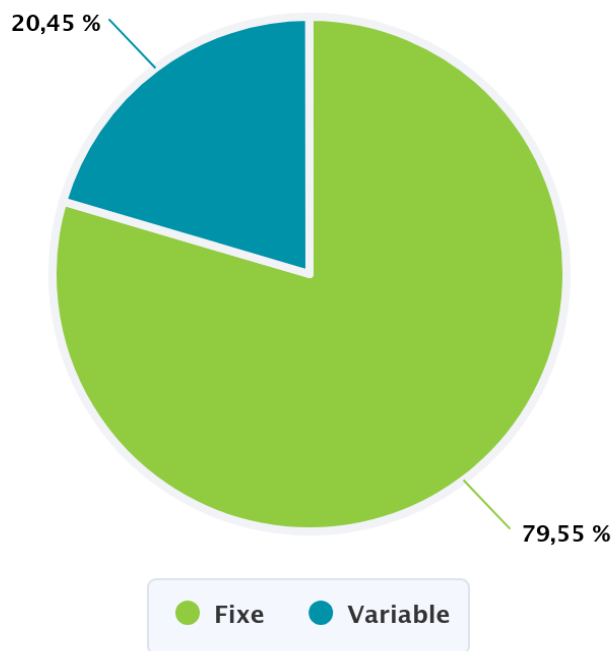
Plus pédagogiquement, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'encours de la dette (capital restant dû) s'élève à **3,8 M€**, en tenant compte :

- Des **emprunts antérieurs à 2021**, plus précisément :
  - o L'emprunt Dexia contracté en 2011 pour un montant initial de 346K€ (échéance 2031).
  - o L'emprunt du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne en 2020 pour un montant initial de 400K€ (échéance 2035).
- De la mobilisation de **deux nouveaux emprunts au mois d'août 2021**, période où les niveaux de taux étaient particulièrement bas :
  - o Un emprunt d'**1 M€** auprès de la Caisse d'Epargne BFC sur **15 ans** à **taux révisable** sur index Euribor 3 mois de **+0.25%** (échéance 2036).
  - o Un emprunt d'**1 M€** auprès du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne sur **20 ans** à **taux fixe de +0.56%**. Une première phase de mobilisation a été actée en octobre 2021 à hauteur de 100K€ puis la totalité au premier trimestre 2023 (échéance 2041).
- De la contractualisation d'un emprunt de **2M€** en 2022 auprès de la Caisse d'Epargne sur 15 ans à taux fixe de +1,50% (échéance 2037).
- Des **emprunts auprès de la CAF pour un montant total de 80 000€** : modalités de financement imposées par la CAF dans le cadre du versement d'une partie des subventions du mobilier multi-accueil, de l'extension Pierre Desproges et la construction de La Parenthèse.



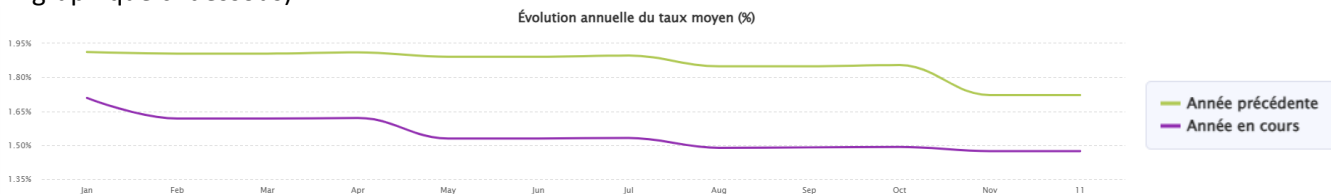
*Source : Finance Active, module Optimdette*

### Répartition de la dette par type de risque :



Source : Finance Active, module Optimdette

En 2025, le taux moyen sur la période est évalué à 1,54% (un taux inférieur à celui de 2024, graphique ci-dessous).



L'annuité de la dette 2025 est estimée à 410 K€ (contre 395K€ en 2024) répartis comme suit :

- 320 K€ de remboursement de capital (inscrits en dépenses d'investissement)
- 85 K€ d'intérêts (inscrits en dépenses de fonctionnement)



## 4. ANNEXES

**Annexe 1 : Evolution et structures prévisionnelles des dépenses de fonctionnement**

**Annexe 2 : Evolution et structures prévisionnelles des recettes de fonctionnement**

**Annexe 3 : Evolution et structures prévisionnelles des dépenses d'investissement**

**Annexe 4 : Evolution et structures prévisionnelles des recettes d'investissement**

**Annexe 5 : Evolution prévisionnelle de l'épargne brute et de l'épargne nette**

**Annexe 6 : Gestion des Ressources Humaines (structure des effectifs et dépenses de personnel)**

**Annexe 7 : Etat de la dette**

**Annexe 1 :**  
**Evolution et structures prévisionnelles des dépenses réelles de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement	BP 2024	BP 2025	Evolution		Structure
			Ecart BP à BP	Var° BP à BP	En % des DRF
011 - Charges à caractère général	3 011 148	3 040 000	28 852	1%	23%
012 - Charges de personnel	8 900 000	9 045 300	145 300	2%	68%
65 - Participations et subventions	993 375	1 050 526	57 151	6%	8%
66 - Charges financières	95 000	85 000	- 10 000	-11%	1%
67 - Charges exceptionnelles	25 000	15 000	- 10 000	-40%	0%
014 - Atténuations de produits	64 000	49 000	- 15 000	-23%	0%
68 - Dotation aux provisions	7 500	7 500	-	0,00%	0%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>13 096 023</b>	<b>13 292 326</b>	<b>196 303</b>	<b>1,5%</b>	<b>100%</b>

**Annexe 2 :**  
**Evolution et structures prévisionnelles des recettes réelles de fonctionnement**

Recettes de fonctionnement	BP 2024	BP 2025	Evolution		Structure
			Ecart BP à BP	Var° BP à BP	En % des RRF
70 - Produit des services	1 138 000	1 123 600	- 14 400	-1%	8%
731 - Fiscalité locale	6 682 857	6 778 030	95 173	1%	48%
73 - Impôts et taxes	4 099 604	4 090 864	- 8 740	-0,2%	29%
74 - Participations et subventions reçues	1 854 851	1 962 036	107 185	6%	14%
75 - Autres produits de gestion courante	132 600	135 000	2 400	2%	1%
013 - Atténuation de charges	20 000	40 000	20 000	100%	0%
78 - Reprise sur provisions	2 339	3 000	661	28%	0%
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>13 930 251</b>	<b>14 132 530</b>	<b>202 279</b>	<b>1,5%</b>	<b>100%</b>

**Annexe 3 :**  
**Evolution et structures prévisionnelles des dépenses réelles d'investissement**

Dépenses d'investissement	BP 2024	BP 2025	Evolution		Structure
			Ecart BP à BP	var° BP à BP	en % des DRI
16 - Emprunts et dettes	300 830	325 000	24 170	8%	5%
204 - Subventions d'équipement versées	220 000	160 000	- 60 000	-27%	3%
20/21/23 - Dépenses d'équipements	6 391 616	5 543 194	- 848 422	-13%	92%
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>6 912 446</b>	<b>6 028 194</b>	<b>- 884 252</b>	<b>-13%</b>	<b>100%</b>

**Annexe 4 :**  
**Evolution et structures prévisionnelles des recettes réelles d'investissement**

Recettes d'investissement	BP 2024	BP 2025	Evolution		Structure
			écart BP à BP	Var° BP à BP	en% des RRI
10 - Fonds propres d'origine externe	350 000	260 000	- 90 000	-26%	14%
13 - Subventions d'équipement reçues	1 221 125	1 541 673	320 548	26%	83%
024 - Produits de cessions d'immobilisations	583 200	11 000	- 572 200	-98%	1%
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 209 545</b>	<b>1 867 893</b>	<b>- 341 652</b>	<b>-15%</b>	<b>100%</b>

## Annexe 5 : Evolution prévisionnelle de l'épargne brute et de l'épargne nette

	BP 2024	BP 2025	Evolution	
<b>Ratio RRF / DRF</b>	<b>1,06</b>	<b>1,06</b>	-	0,00 0%
<b>Autofinancement (épargne brute retraitée)</b>	<b>834 228</b>	<b>840 204</b>		5 976 1%
<b>Autofinancement (épargne nette)</b>	<b>533 398</b>	<b>515 204</b>	-	18 194 -3%

## Annexe 6 : Gestion des Ressources Humaines (structure des effectifs et dépenses de personnel)

<b>Structure des effectifs</b> (comparaison sur le mois de décembre de chaque année) :						
						prévisionnel
<b>Par statut :</b>	<b>déc-20</b>	<b>déc-21</b>	<b>déc-22</b>	<b>déc-23</b>	<b>déc-24</b>	<b>déc-25</b>
Titulaires	163	161	152	146	147	146
Contractuels permanents	33	33	39	39	45	39
Contractuels non permanents	46	49	55	42	39	36
<b>TOTAL</b>	<b>242</b>	<b>243</b>	<b>246</b>	<b>227</b>	<b>231</b>	<b>221</b>
<b>Par catégorie (et équivalence) :</b>	<b>déc-20</b>	<b>déc-21</b>	<b>déc-22</b>	<b>déc-23</b>	<b>déc-24</b>	<b>déc-25</b>
Catégorie A	25	27	27	23	26	24
Catégorie B	35	30	41	41	41	41
Catégorie C	182	186	178	163	164	156
<b>TOTAL</b>	<b>242</b>	<b>243</b>	<b>246</b>	<b>227</b>	<b>231</b>	<b>221</b>
<b>Dépenses de personnel :</b>						
<b>Eléments de rémunération</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Traitement de base	4 457 965	4 536 333	4 614 738	4 696 780	4 832 985	4 827 127
<i>Evolution</i>	1%	2%	2%	2%	3%	0%
Régime indemnitaire	988 509	972 224	967 264	1 006 856	1 042 818	1 090 000
<i>Evolution</i>	6%	-2%	-1%	4%	4%	5%
(dont prime annuelle)	537 841	523 953	503 963	528 623	548 143	555 000
<i>Evolution</i>	0%	-3%	-4%	5%	4%	1%
NBI	35 760	34 485	34 128	30 374	59 879	59 304
<i>Evolution</i>	-23%	-4%	-1%	-11%	97%	-1%
Heures supplémentaires rémunérées	24 145	33 691	45 277	40 231	50 544	39 150
<i>Evolution</i>	-35%	40%	34%	-11%	26%	-23%
Avantages en nature	9 070	11 029	10 790	10 627	9 428	10 000
<i>Evolution</i>	-16%	22%	-2%	-2%	-11%	6%
<b>Durée effective du travail dans la commune</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Equivalent temps plein	1 569 h	1 569 h	1 607 h	1 607 h	1 607 h	1 607 h

## Annexe 7 : Etat de la dette

### A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel			
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					<b>4 745 549,30</b>							
201101	SFIL CAFFIL	03/12/2001	01/01/2010	01/01/2011	345 549,30	F	Taux fixe à 5.14 %	5,140	5,140	EUR	O	A-1
202001	CREDIT AGRICOLE	16/12/2020	26/12/2020	15/03/2021	400 000,00	F	Taux fixe à 0.31 %	0,310	0,310	EUR	O	A-1
2021001	CAISSE D'EPARGNE	03/09/2021	25/10/2021	25/01/2022	1 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.25)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,250	0,254	EUR	O	A-1
2021002	CREDIT AGRICOLE	20/10/2021	29/10/2021	10/01/2022	1 000 000,00	F	Taux fixe à 0.56 %	0,560	0,561	EUR	O	A-1
2022001	CAISSE D'EPARGNE	15/06/2022	16/06/2022	25/09/2022	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1.5 %	1,500	1,508	EUR	O	A-1
<b>168 Emprunts et dettes assimilées (Total)</b>					<b>38 948,50</b>							
201900258	Caisse Allocations Familiales	18/11/2019	23/08/2021	01/09/2022	3 107,50	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	O	A-1
CAF 35841€	Caisse Allocations Familiales	30/09/2021	01/01/2024	01/09/2025	35 841,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	O	A-1
<b>Total général</b>					<b>4 784 497,80</b>							